

Val-d'Or, le 14 mars 2018

À : M^e Maxime Laganière
Directeur des poursuites criminelles et pénales

c.c. : M^{me} Pascale Labbé, Ministère de la Justice
M^e André Fauteux, Ministère de la Justice
M^e Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
M^e Denise Robillard, Ministère de la Justice
M^{me} Deirdre Geraghty, Ministère de la Justice
M^{me} Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : M^e Marie-Andrée Denis-Boileau, Procureure

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*

Dossier : DGP-0116-C

M^e Laganière,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) souhaite obtenir des **informations sur les procureurs aux poursuites criminelles et pénales (ppcp) travaillant dans les cours itinérantes.**

Afin d'avoir un portrait complet de la situation, nous avons fait parvenir une demande le 23 février dernier. Par la présente, nous désirons que vous nous fassiez parvenir certaines précisions.

À cet effet, nous demandons au Directeur des poursuites criminelles et pénales de nous transmettre également les informations/documents suivants :

1. Les politiques de rémunération, de bonus et d'avantages pour les procureurs du bureau de Kuujjuaq et ceux desservant les Cours itinérantes, incluant la reconnaissance du temps supplémentaire.
2. Toute information relative au support psychologique offert aux procureurs et stagiaires du DPCP du bureau de Kuujjuaq et ceux desservant les Cours itinérantes.
3. Toute information ou statistique relatives à la charge de travail des procureurs du DPCP du bureau de Kuujjuaq et desservant les Cours itinérantes, et ce, comparativement avec la charge de travail moyenne d'un procureur du DPCP des autres bureaux.
4. La liste de(s) procureurs responsable(s) des Cours itinérantes et du bureau de Kuujjuaq, ainsi qu'un descriptif de leurs déplacements (nombre, lieu, durée) dans les territoires desservis par les Cours itinérantes, Kuujjuaq et ailleurs.

Nous vous demandons de répondre à la présente dans un délai de **cinq (5) jours**. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à marie-andrée.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, M^e Laganière, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Andrée Denis-Boileau

Procureure / Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-4014

marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca

  @cerpQc



Le 23 mars 2018

Maître Marie-Andrée Denis-Boileau
Commission d'enquête sur les relations entre
les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale
Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès.

Dossiers : DG-0116-C et DGP-0116-C

Maître Denis-Boileau,

La présente fait suite à vos demandes de renseignements DG-0116-C et DGP-0116-C par lesquelles vous souhaitiez obtenir des informations au sujet des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (ci-après «ppcp») œuvrant dans les cours itinérantes du Québec. Plus particulièrement vous souhaitez obtenir les éléments suivants :

La demande DG-0116-C

La liste des ppcp et stagiaires ayant travaillé dans les cours itinérantes depuis décembre 2001, également pour chacune de ces personnes :

- leur nombre d'années d'expérience en tant que ppcp;
- l'année de leur inscription au Barreau;
- le nombre de voyages effectués;
- la destination de ces voyages.

Les outils dont nous disposons ne nous permettent pas d'obtenir toutes les informations recherchées par la Commission. En fait, nos informations proviennent d'un document créé pour des fins de suivi budgétaire. Les informations caviardées sont les coûts relatifs à ces transports.

Ainsi, relativement aux informations que nous avons pu colliger, vous trouverez en Annexe (Annexe F) un tableau dans lequel il est précisé le nom des procureurs qui se sont déplacés pour la cour itinérante et le moment de ce déplacement depuis 2005 puisque nous ne sommes pas en mesure d'obtenir ces informations pour les années antérieures. De plus, nous ne pouvons vous informer de l'identité des communautés

visitées puisque seule l'information relative au secteur où la Cour se tenait est alimentée au document.

Également, les colonnes «stagiaire» et «autochtone» ont été ajoutées. L'entrée de ces informations s'est faite au meilleur des connaissances de la personne chargée de ces inscriptions. Ainsi, à l'exception des stagiaires toujours à l'emploi du DPCP dans la région Nord, nous n'avons pas été en mesure d'identifier d'autres stagiaires tout comme nous ne pouvons vous fournir le nombre d'années d'expérience des ppcp au sein du DPCP qui se sont déplacés à la cour itinérante. Les ppcp qui ont été stagiaires et qui sont toujours à l'emploi du DPCP pour la région du Nord du Québec sont les suivants :

Me Nicolas Bigué	mai à novembre 2007
Me Jonathan Carignan	mai à novembre 2010
Me Audrey-Anne Veillette-Dion	mai à novembre 2011
Me Flore Tardif	juin à décembre 2013
Me Annis Sills-Massicotte	août 2014 à février 2015
Me Jonathan Tondreau-Lord	juin à décembre 2015
Me Marie-Danièle Germain	mai à décembre 2016

Finalement, quant à l'année d'inscription au Barreau du Québec des ppcp ayant été à la cour itinérante, nous n'avons pas non plus ces informations dans nos registres. Cependant, en recherchant sur le site Internet du Barreau du Québec (www.barreau.qc.ca) nous avons pu obtenir l'année d'inscription au Barreau du Québec pour certains des ppcp identifiés dans l'annexe F. Vous trouverez ces informations à l'annexe G.

La demande DGP-0116-C

1. Les politiques de rémunération pour les ppcp concernés par la cour itinérante.

Les ppcp sont rémunérés selon *l'Entente relative aux conditions de travail des procureurs aux poursuites criminelles et pénales*. Les ppcp attirés à la cour itinérante travaillent selon un horaire de 37,5 heures par semaine. Pour ce qui est du ppcp à Kuujuaq, son horaire est de 40 heures par semaine. L'échelle de traitement varie selon l'expérience du ppcp. À ce sujet, nous vous référons à la copie de l'entente jointe avec la présente (Annexe H). Nous attirons plus particulièrement votre attention sur le chapitre 7 – *Rémunération et autres dispositions d'ordre pécuniaire*, en particulier la section 7-3 : *Allocation d'isolement, de rétention et de disponibilité* ainsi que le chapitre 10 – *Conditions particulières à certains procureurs*, en particulier la section 10-3 : *Procureurs nordiques*.

2. Le support psychologique offert aux ppcp concernés par la cour itinérante.

Le Programme d'aide aux employés (PAE) est un service d'aide, d'information et de référence confidentiel qui s'adresse aux employés ayant des problèmes personnels ou professionnels de toute nature qui affectent ou sont susceptibles d'affecter leur bien-être, leur équilibre, leur rendement ou leur comportement au travail.

Le Programme d'accompagnement psychologique pour les procureurs (PAPP) est un autre service offert aux ppcp. Brièvement, ce programme vise à prévenir les difficultés psychologiques des ppcp confrontés à des situations particulières ou difficiles en offrant des consultations auprès de professionnels.

Ces deux programmes sont offerts à l'ensemble des ppcp.

3. La charge de travail d'un ppcp concerné par la cour itinérante en comparaison d'un autre ppcp

Pour tenter de répondre à cette demande nous avons joint à la présente un tableau statistique (Annexe A). Il s'agit du nombre de dossiers reçus de 2005 à 2017 pour les points de services desservis par le bureau régional du Nord du Québec. Ce genre de données a cependant ses limites car bien que l'on pourrait y voir un indicatif de la charge de travail des procureurs travaillant à la cour itinérante comparativement à ceux du reste de la région, il n'en demeure pas moins que ces chiffres ne fournissent aucun indice quant à la complexité des dossiers et qu'un seul dossier complexe peut parfois amener une charge de travail plus importante que plusieurs dossiers que l'on peut qualifier pour les fins de discussion de plus «simple». Malgré tout nous vous le transmettons.

Pour votre information, les juridictions sont identifiées par les chiffres suivants :

600	Rouyn-Noranda
605	Amos
610	Ville-Marie
614	Circuit intérieur (Mistissini, Waswanipi, Ouje-Bougoumou, Némaska) et Baie-James (Chisasibi, Eastmain, Waskaganish, Wemindji et Whapmagoostui)
615	Val-D'Or
620	La Sarre
625	Senneterre
635	Baie d'Ungava (Kuujjuak, Aupaluk, Kangiqsujuaq, Quaqaq, Kangirsuk, et Kangiqsualujuaq)
640	Baie d'Hudson (Puvirnituk, Salluit, Inukjuak, Kuujjuarapick, Ivujivik et Akulivik)

4. La liste des ppcp concernés par la cour itinérante et un descriptif de leurs déplacements.

Présentement, les procureurs responsables des cours itinérantes sont :

Me Carmen Aubé	Me Jean-Claude Latraverse
Me Nicolas Bigué	Me Joanie Marion
Me Jonathan Carignan	Me Annie Sills-Massicotte
Me Marie-Danielle Germain	Me Flore Tardif
Me Sabrina Girard	Me Audrey-Anne Veillette
Me Vincent Huet	Me Aubrée Coutanson

Ces ppcp seront affectés à différentes journées de cour et à différentes cours itinérantes pendant l'année. Afin de vous permettre de quantifier le nombre de voyages, les endroits visités et le nombre de jours passés à chaque endroit, vous trouverez joint en annexe le calendrier des journées de cour pour les différents secteurs de la cour itinérante pour l'année 2017-2018 (Annexes B-C-D-E).

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez recevoir, Maître Denis-Boileau, mes salutations les meilleures.



Maxime Laganière
Procureur aux poursuites criminelles et pénales

ML/cf

p. j.